



SNUipp-FSU 38, Bourse du travail  
32, av. de l'Europe  
38030 Grenoble cedex 2  
tél : 04 76 40 14 07  
fax : 04 76 40 36 42  
email : [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)  
site : <http://38.snuipp.fr>



Dispensé de timbrage GRENOBLE CTC

P

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

DÉPOSÉ LE 01/10/2009

## Rentrée sans problèmes ?

Dès la rentrée, nous avons pu constater chacun à notre niveau, les effets dévastateurs des milliers de suppressions de postes dans l'Education Nationale. Les effectifs de nos écoles sont toujours en hausse avec toujours moins de personnels. Avec des seuils d'ouverture de classe de 32 élèves en maternelle et 27,5 en élémentaire, l'Isère est un des départements où la pénurie de postes est la plus criante.

Pourtant, notre Inspectrice d'Académie n'est pas revenue, comme cela a été le cas dans d'autres départements, sur les 59 suppressions de postes de RASED affaiblissant encore les moyens humains au service de nos élèves. A cela s'ajoute la fin des contrats d'AVS et le recrutement de nouveaux personnels toujours plus précaires.

Le bouleversement de la semaine scolaire avec la suppression de 2 heures de classe pour tous les élèves et la mise en place de l'aide personnalisée a entraîné un surcroît de fatigue pour les élèves et pour les enseignants que même le récent rapport de l'Inspection Générale de l'Education Nationale est obligé de reconnaître ; et ce ne sont pas les conditions d'affectation de cette année qui vont améliorer ce constat.

Le gouvernement annonce déjà sa volonté d'inscrire plus de 16000 suppressions de postes au budget de l'Education Nationale pour la rentrée prochaine !

Dans le même temps, nos conditions de travail ne cessent de se dégrader. De plus en plus de collègues se posent la question de quitter un métier qu'ils ont choisi et qu'ils exercent avec passion. C'est inacceptable !

Appauvrissement de l'école publique, fatigue des élèves, résignation des enseignants ?

Pourtant, de récents sondages le confirment encore, les français sont attachés à leurs services publics et particulièrement à l'école. Ils en sont très majoritairement satisfaits.

Pour eux, pour la réussite de nos élèves, pour une école publique de qualité, il n'est pas question de nous résigner ! Le SNUipp est décidé à construire, étape par étape, la mobilisation collective nécessaire pour lutter contre la casse programmée de l'école publique.

Le 7 octobre est une première étape : ce jour-là, les enseignants doivent être dans la rue, aux côtés des salariés du privé et du public dans le cadre de la journée internationale du travail décent.

**Pour l'emploi, les salaires, la protection sociale, les services publics, mobilisons nous !**

**Manifestation à Grenoble, mercredi 7 octobre,**

**départ 14h30, devant le MEDEF, 66 bd Foch**

**A l'appel des organisations syndicales de l'Isère, FSU, CGT, UNSA, CFTD**



## ■ 13 500 postes en moins, ça se voit !

Lors de la conférence de presse que nous avons tenue à l'issue du CTPD du 10 septembre, les délégués du personnel, tous syndicats confondus, ont constaté que la rentrée en I sère est la pire que nous ayons connue. Les discours apaisants de notre ministre et de l'Inspectrice d'académie vont à l'encontre de la réalité à laquelle sont confrontés les enseignants et les écoles.

Ces discours tentent de masquer les effets dévastateurs des milliers de suppressions de postes dans l'Education Nationale.

L'I sère est, depuis de nombreuses années, le département le moins bien doté en ce qui concerne le taux d'encadrement.

Cette année, avec notamment les 59 suppressions de postes d'enseignants RASED nous constatons, malgré une dotation ministérielle de 33 postes, la perte de 32 postes alors que nous accueillons 883 élèves en plus dans le département.



Pour pallier la pénurie de postes qui va en s'aggravant, l'administration fusionne les écoles et globalise les effectifs. Dans le même temps, l'IA fixe un taux pour les ouvertures de classes en maternelle comme en élémentaire parmi les plus élevés de France.

Les enseignants du RASED voient leur zone d'intervention augmenter et nous sommes également les champions en I sère pour le taux d'accueil des enfants de moins de 3 ans : 3.65 % pour une moyenne nationale de 12.5 % (qui elle-même était de 22% en 2004).

La gestion des affectations des personnels a été complètement bouleversée entraînant des dysfonctionnements dans les écoles et pour les collègues, comme on n'en a jamais vu.

Depuis la pré rentrée, le SNUipp reçoit des dizaines de messages signalant des écoles sans directeur, des classes sans enseignants, des temps partiels non

complétés. Paradoxalement, des dizaines de collègues étaient sans affectation les premiers jours de la rentrée, certains le sont toujours à l'heure où nous écrivons ces lignes alors que plus de la moitié des titulaires remplaçants de certaines circonscriptions étaient déjà affectés sur des postes à pourvoir à l'année.

On peut donc légitimement avoir des inquiétudes pour les remplacements à venir ! On peut s'inquiéter également pour la qualité de l'enseignement alors qu'on nous annonce, avec la « réforme » de la formation, que 19 PE1, des étudiants de 1<sup>ère</sup> année, vont effectuer des remplacements de stages dans les classes !

Ce tableau n'a pu être dressé que grâce à l'ensemble de vos témoignages car, pour les délégués du personnel, c'est également une rentrée opaque. Malgré nos demandes faites de manière intersyndicale, l'Inspection académique n'a organisé aucune rencontre formelle. Il n'y a pas eu de commission paritaire de pré rentrée comme c'était l'habitude, alors que près de 400 collègues étaient affectés et que des réajustements d'affectation avaient lieu sans aucune transparence.

Une rentrée dans la précipitation, sans aucun dialogue avec les personnels et leurs représentants élus et qui génère incertitudes et inquiétudes pour les mois à venir. On voit bien là combien demander « des moyens pour l'école publique », n'est pas un simple « marronnier » d'octobre !

Nous le réaffirmons encore, alors que s'annoncent 16 000 nouvelles suppressions de postes dans l'Education Nationale pour l'année prochaine : la suppression des postes remet nécessairement en question la qualité de l'école publique et l'avenir de nos élèves.

Gabrielle Beyler

## ■ Mais où sont passés les T1 ?

« Pouvez-vous m'indiquer le nom des enseignants T1 de votre école ? Merci »

C'est le message envoyé par un I EN à toutes les écoles de sa circonscription une semaine après la rentrée !

Le « flou » reste complet 3 semaines après. Nous n'avons pas de précisions de la part de l'administration.

Une centaine de T1 a été mise à disposition des circonscriptions au début de l'année, nous ne savons toujours pas combien sont encore sans poste à ce jour. Cela génère pour les collègues des situations inextricables, témoin un autre mail reçu par le SNUipp :

« Je suis T1 mise en disposition sur la circonscription de XXX

- Combien sommes-nous encore mise en disposition ?

- Combien de temps peut durer cette mise en disposition ? Cette question car pour le moment j'habite à XXXX et je suis obligée d'aller chez des amis ou à l'hôtel pour éviter de faire trop de kilomètres, et je voudrais rechercher un logement mais je sais que je peux être nommée n'importe où dans l'I sère. »

Dans le même temps, des TR sont affectés à l'année sur des classes et des étudiants sont recrutés pour remplacer des enseignants partant en formation !

Une rentrée sans problème, on vous dit !!

## ■ Réunions d'information syndicale du SNUipp 38

Les mercredis 21 octobre, 18 et 25 novembre, 2 et 9 décembre 2009 : 5 dates et 10 lieux de 9h à 12h.  
Préservez ce droit menacé en participant très nombreux à ces réunions.

<b>21/10 :</b> <b>Villefontaine :</b> Maison de quartier de Servenoble <b>Roussillon :</b> Foyer Henri Barbusse. <b>Grenoble :</b> Bourse du Travail, 32 avenue de l'Europe, Tram Grand Place.	<b>2/12 :</b> <b>La Mure :</b> Salle du Conseil Municipal, Mairie de Susville. <b>Vienne/Chasse sur Rhône :</b> salle Berthelot, au château de Chasse sur Rhône <b>Saint Marcellin/Vinay :</b> Grand Séchoir à Vinay.
<b>18/11 :</b> <b>Pont de Chéruy / Crémieu :</b> Auditorium de l'école Les Dauphins, Crémieu.	<b>9/12 :</b> <b>Grésivaudan :</b> Mairie de la Terrasse <b>Voiron :</b> Foyer Léo Lagrange, Rue des Terreaux
<b>25/11 :</b> <b>Vizille :</b> Salle de réunion, Mairie de Vizille	

L'an dernier, la tenue des réunions d'information syndicale a été fortement remise en question. En Isère, nous avons obtenu que les 6 heures auxquelles nous avons droit soient déduites des heures d'animations pédagogiques.

**Informez votre IEN de votre participation au plus tard 8 jours avant la réunion** (voir modèle de courrier)

NOM, Prénom : Ecole : Fonction :	à M... l'Inspect..... de l'Education Nationale, Circonscription de .....
Objet : Réunion d'information syndicale. Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur, En application des dispositions du décret 82-447 du 28/05/82, relatif à l'exercice du droit syndical, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUipp 38 qui aura lieu le mercredi .... 2009 à .....	
En conséquence, je vous informe que je ne participerai pas à l'animation pédagogique ..... prévue le ..... à laquelle je m'étais préalablement inscrit(e). Fait à ....., le .....	(Signature)

**Ce droit ne demande qu'à être remis en question. A nous de le faire vivre en participant nombreux aux réunions prévues !**

## ■ Université d'automne du SNUipp

Pour la 9<sup>ème</sup> année, le SNUipp organise **du 23 au 25 octobre**, sur les bords de la Méditerranée, à La Londe les Maures son Université d'automne.

Cette année encore, c'est un programme riche et chargé qui attend les participants : l'écriture, les sciences, la géographie, les mathématiques, mais aussi la maternelle, la masterisation : piège ou promesse, scolarisation des élèves handicapés...

Ce rendez-vous annuel sur l'école et le métier, qui réunit environ 40 chercheurs et 400 enseignants permet : d'avoir un temps d'échange et de dialogue entre professionnels de l'éducation, d'établir des passerelles entre la recherche et les praticiens que nous sommes, construire des alternatives. **Ces journées prennent donc une signification particulièrement forte dans un contexte de remise en cause de la recherche et de la pédagogie.**

Si vous souhaitez participer à l'université d'automne, le bulletin d'inscription est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://snuipp.fr/spip.php?article6586>.

Dans le même temps, contactez la section départementale à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr) pour l'organisation du voyage.





## ■ La rentrée se passe bien ? Analyse du CTP

CTP du 10 septembre 2009

6 fermetures sèches, non prévues, ont été décidées...des enfants qui commencent dans une classe, avec une enseignante, et qui, 2 semaines plus tard, se retrouvent dans une autre classe, plus nombreux...

59 postes RASED supprimés dans notre département, des effectifs en hausse dans de très nombreuses classes, des classes maternelle à 30, 31, 32, 33...souvent à plusieurs niveaux, un taux de scolarisation des tout-petits de 3,65% en I sère, pour 12,5% au niveau national...(18,5 l'an passé), des contrats d'AVS non reconduits, toujours plus précaires, des enfants intégrés sans aide...

Ne serait-ce pas la déclinaison d'un budget qui sacrifie les services publics et l'école en particulier ? (13500 postes en moins cette année, 16000 annoncés pour l'an prochain).

Pour préparer le Comité Technique Paritaire Départemental, un premier document de travail a été transmis aux délégués du personnel seulement le mardi 8/09 à 21h00, un deuxième, le définitif, reçu en fin de journée le mercredi 9/09 pour un CTPD le jeudi matin à 9h00 !

Difficile dans de telles conditions de le préparer correctement et de jouer pleinement notre rôle.

En février 2009, déjà, l'ensemble des délégués avait quitté le CTPD dénonçant ainsi l'impossibilité de travailler correctement.

**Comment notre hiérarchie considère-t-elle le rôle des délégués du personnel, pourtant élus par près de 60% des 6800 enseignants de l'I sère du premier degré ?**

Nos interventions ne reposent pas seulement sur des moyennes mais surtout sur une analyse précise des écoles et de leur environnement socio-économique.

Il est donc pour nous inconcevable de ne pas pouvoir contacter chaque école concernée par une mesure de carte scolaire.

Évidemment, nous contestons les seuils départementaux d'ouverture (27,5 en élémentaire et 32 en maternelle) qui sont parmi les plus élevés en France. Mais la carte scolaire n'est que la traduction départementale du budget voté par les députés...il ne faut pas oublier de le leur rappeler !

Certains d'entre eux « s'offusquent » lorsqu'une fermeture touche leur circonscription alors qu'ils ont eux-même voté ce budget...cela relève soit d'une amnésie passagère, soit d'une inconséquence politique grave...

Pascal André  
pour les délégués FSU au CTPD.

**Brève :** La direction du groupe scolaire « Les Moines », à ST Quentin Fallavier avait fait l'objet d'un appel à candidature fameux. Un super directeur était recherché pour une équipe d'« enseignants militants ». Ces collègues, dont le travail est reconnu depuis de nombreuses années même au-delà de notre département, avaient, en particulier, refusé de mettre en place Base élèves dans leur école.

Même si l'appel à candidature a été retiré très vite du site de l'IA, les délégués du SNUipp ont pu en produire une copie lors de la commission paritaire nationale et exprimer leur indignation.

Malgré ce tapage, l'IA n'a pas trouvé de candidat pour ce poste. Les solutions proposées par l'équipe ont été rejetées. La veille de la rentrée, aucun directeur n'avait été nommé sur cette école. Le poste a même été proposé à une adjointe affectée d'office cette année ! Quelques jours après la rentrée, l'équipe a eu droit à la visite de l'IEP de la circonscription et de l'IA adjoint qui leur ont annoncé la décision de l'Inspectrice d'académie : ce sera une directrice d'école qui sera déchargée à plein temps pour assurer, en plus de la direction de sa propre école, l'intérim de direction de l'école des Moines !

Le SNUipp proteste contre cette méthode et assure l'équipe des enseignantes de son soutien.

L'IA a rencontré les mêmes difficultés pour pourvoir le poste de direction qu'elle a retiré à Jean Yves Legal pour son refus de rentrer dans Base élèves. Plusieurs collègues ont été sollicitées vainement.

Il n'est pas certain que l'intérêt des élèves et de l'école publique prime réellement dans les méthodes employées pour faire « obéir » ceux que le rapport de l'IGEN appelle les « récalcitrants ».

## ■ 17 octobre : manifestation nationale pour le droit des femmes Toutes et tous à Paris

Pour aller à la manifestation :

Départ en car depuis la gare de Grenoble samedi matin, aller-retour dans la journée. Plein tarif : 30 euros, chômeurs, précaires... : 15 euros. Contactez-nous par téléphone au Planning familial : 04 76 87 94 61.

Pour ceux et celles qui ne pourront aller à Paris :

Rassemblement à Grenoble Place Felix Poulat à 14h30.

Plus d'informations sur notre site <http://38.snuipp.fr/>

## ■ Déclaration de la FSU 38 au CTPD du 10 septembre 2009

Non, décidément, la rentrée ne se passe pas dans de bonnes conditions.

Aux suppressions massives de postes au plan national (13500 cette année, soit 62 000 depuis 2003, 16000 prévues au budget 2010) s'ajoutent les contre-réformes du système éducatif.

Cette année, nous effectuons la rentrée dans le premier degré en Isère avec un déficit global de 32 postes par rapport à l'année précédente, alors que nous accueillons 883 élèves de plus dans notre département.

Si ce sont prioritairement les RASED qui ont eu à souffrir de cette situation, chacun constate que les conditions d'accueil des élèves se dégradent partout, en même temps que les conditions de travail des personnels.

Le P/E en Isère reste dramatiquement le plus bas de France. Le taux de scolarisation des 2 à 3 ans dans notre département passe sous la barre des 4%.

Les effectifs dans les classes continuent d'augmenter. On découvre des propositions de fermetures sèches dans des écoles élémentaires à 27 élèves par classe.

Pour les RASED, du fait de la confusion qui a régné entre la « sédentarisation » des postes et la nomination effective des personnels, nous n'avons pu avoir le bilan chiffré que nous réclamions au dernier CTPD et nous l'attendons toujours.

De nombreux titulaires remplaçants ont été nommés sur un poste à l'année. Ce constat nous inquiète. Comment les remplacements pourront-ils être assurés au fil de l'année ?

La volonté d'économies budgétaires se traduit aussi par une quasi disparition de la formation initiale et continue, et le recrutement de personnels enseignants précaires, tels les étudiants qui complèteront des décharges de direction à 4 classes. Ce dernier point est un recul fondamental pour les droits des personnels et des élèves. L'enseignement ne peut se réduire à une improvisation de personnels ayant sans doute la meilleure volonté du monde, mais non formés.

Les coupes budgétaires ne sont pas la seule inquiétude de nos collègues. Les réformes en cours, les méthodes de gouvernance nationale ou départementale, sont aussi un sujet légitime de préoccupation. A ce titre d'ailleurs, le Ministre de l'Education Nationale vient de préciser au SNUipp-FSU que les collègues ayant fait passer les évaluations CE1 et CM2, mais ne les ayant pas transmises précisément selon la méthode préconisée par l'institution, ne se verront pas privés de la prime prévue à cet effet. Nous vous demandons confirmation de l'application, en Isère, de cette volonté ministérielle.

Enfin, en l'absence de CAPD, nous tenons à vous faire connaître solennellement le désarroi et le sentiment d'injustice de nombreux collègues face à des affectations d'office après un mouvement dont les règles ont été bouleversées.

## ■ CTPD du 10 septembre 2009 Déclaration intersyndicale

Sans remettre en cause la qualité du travail des services, l'ensemble des délégués au CTPD s'insurge contre les conditions de préparation de ce comité.

En effet, les documents préparatoires sont arrivés mardi 8 à 20h50.

Le paritarisme n'est pas respecté !

La demande de l'ensemble des délégués du personnel de la tenue en urgence d'une CAPD est restée sans réponse à ce jour.

Les intentions affichées par Madame l'Inspectrice d'académie sur le rôle et l'importance des commissions paritaires sont en contradiction avec la réalité du fonctionnement des instances paritaires.

## ■ Mouvement 2009, vous avez dit « une prise en considération des situations personnelles et familiales »\*?

### Premier bilan

Depuis le mois de mai, des centaines de collègues ont fait des réclamations ou demandé des révisions d'affectation. Rappelons que les années antérieures, ce genre de demandes n'intervenait que très à la marge du mouvement.

Les affectations à titre définitif ont augmenté, c'était un des objectifs affichés par l'Inspectrice d'académie lors du bouleversement des règles du mouvement, mais ce sont des affectations contraintes : des dizaines de collègues se retrouvant sur des postes à titre définitif qu'ils n'ont pas demandés au mouvement.

Des révisions ont eu lieu depuis le mois de mai, en grande partie grâce à notre acharnement.

D'autres demandes n'ont pas été prises en compte ; les collègues se retrouvent dans des situations aberrantes qui entraînent une dégradation importante de leurs conditions de travail ; des situations familiales ou des problèmes de santé sont encore aggravés du fait de l'éloignement. Depuis les résultats du mouvement, nous sommes constamment interrogés au SNUipp sur les démarches à suivre pour prendre un temps partiel ou un congé parental, voire démissionner !

De nombreux collègues ont témoigné que les réponses des services de l'IA ont parfois été accompagnées de remarques pour le moins « désinvoltes ». Des remarques qui avaient le même esprit (en pire) que celles qui nous ont été opposées par l'administration lors des multiples rencontres (CAPD, audiences et autres groupes de travail) avec l'IA au moment des négociations sur le mouvement : « vous n'aviez pas à acheter un logement, étant à titre provisoire » ; « vous êtes fragile psychologiquement » ; « louez un appartement pour la semaine » ; « c'est la vie »...

Nous avons également des témoignages faisant état de la suggestion faite, par certains I EN ou des services de l'IA, de se mettre en congé maladie. Certains de nos collègues n'ont toujours pas fait leur rentrée et envisagent difficilement une année qui sera tout sauf sereine.

Bien sûr, il est important que les affectations du personnel se fassent

en fonction des besoins du service public d'éducation, et que chaque classe, quelle que soit sa situation se retrouve avec un enseignant. Ce principe semblait bien fonctionner jusqu'à cette année. On peut se demander pourquoi l'IA a montré un tel acharnement à chambouler des règles élaborées depuis des années dans la transparence avec les représentants du personnel et qui assuraient l'équité de traitement pour chacun.

En choisissant d'attribuer des bonifications par dizaines de points pour un type de situation familiale - sans parler des bonifications pour fermetures de classes qui comptent pour 50 points- tout en continuant à calculer les points pour enfants ou l'ancienneté à l'unité l'Inspectrice d'académie a créé deux échelles de mesure, donc forcément des injustices en chaîne.

Et que dire également, en terme d'injustice, du refus de notre administration de considérer le rapprochement de conjoint quand le conjoint travaille au domicile, au prétexte que si l'on travaille à domicile, il est simple de déplacer son lieu de travail : il suffit de déménager !

Il est urgent, comme l'Inspectrice d'Académie s'y était engagée l'année dernière, de tirer un bilan précis de ce mouvement, prenant en compte les chiffres mais aussi les difficultés nouvelles auxquelles sont confrontés les collègues et les écoles du fait des nouvelles règles. Il est urgent que l'Inspectrice d'académie réponde à la demande de l'ensemble des représentants des personnels, soutenus par une pétition qui a déjà recueilli plus de 1000 signatures, de renégociation complète des règles du mouvement.

L'actualité de certaines entreprises nous montre que la gestion du personnel peut avoir des conséquences lourdes sur la vie des salariés. Prendre en compte les réalités que vivent certains de nos collègues, aider quand c'est possible à rendre compatibles les exigences de la vie professionnelle et de la vie familiale doit redevenir un objectif du mouvement des personnels.

L'ensemble des représentants du personnel SNUipp élus à la CAPD

\* Une des trois priorités affichées par l'Inspectrice d'académie dans les Instructions du mouvement intra départemental 2009. (l'ensemble du texte est visible sur le site de l'IA)



## ■ RASED : le début de la fin

Lors d'une rencontre de début d'année entre psychologues scolaires du Nord Isère, nous avons fait le point sur l'ensemble des suppressions de postes RASED concernant nos circonscriptions respectives. Cela concerne les circonscriptions de Bourgoin 1, 2 et 3 ; La Tour Du Pin, Pont de Chérury, Vienne 1 et 2. L'ampleur des dégâts est impressionnante. En effet ce n'est pas moins de 23 postes d'enseignants spécialisés qui ont été supprimés sur les 58 qui couvraient ce territoire. Soit 40% des postes RASED, existants l'an derniers sur ce secteur, supprimés.

**Etat des lieux des RASED sur les circonscriptions de, Bourgoin 1, 2 et 3 ; La Tour Du Pin, Pont de Chérury, Vienne 1 et 2, rentrée 2009/2010**

Circonscriptions	Nb d'élèves	Nb de Psy restants	Nb de mE restant	Nb de mG restant	Suppressions et postes vac.
Bourgoin 1	5900	3(+1 vacant)	3	1	1 E et 2 G supprimés 1 psy vacant
Bourgoin 2	5900	3	3	3	2 E supprimés
Bourgoin 3	5900	3	2	4	4 E supprimés
La Tour Du Pin	6000	3	3	1	2 E et 1 G supprimés
Pont de Chérury	6421	3	3	1	2 E + 1 E sur Montalieu et 2 G supprimés et 1 G vacant
				(à 75%)	
Vienne 1	6000	4	3	2	3 E et 1 G supprimés et 1 G vacant
Vienne 2	6000	3	3	2	2 E supprimés

**NB :** Le poste de psychologue scolaire de Montalieu a été déplacé sur la circonscription de Saint Marcellin. La circonscription de Pont de Chérury s'est vue agrandie, elle englobe maintenant le secteur de Montalieu. Ce qui veut dire :

- une augmentation de la population scolaire de 1200 élèves alors que le nombre de postes RASED diminue de 46 % passant de 13 (1 poste de psychologue en moins ainsi qu'un poste E sur Montalieu, tous les postes d'enseignants spécialisés de Charvieu supprimés (2E, 1 G), un poste G supprimé sur Pont de Chérury)
- une extension géographique qui implique d'importants déplacements pour les personnes du RASED compte tenu de l'implantation des écoles. A titre d'exemple il y a 40 km entre la commune de Montalieu et celle de Villette d'Anthon qui sont sur le même secteur.

Pourtant est-il nécessaire de rappeler que cette circonscription n'est pas particulièrement favorisée, comportant plus de 1900 élèves en REP ? Comment justifier de telles mesures ?

**Conclusion concernant le Nord Isère :** 17 postes E, et 6 postes G supprimés, un poste psy déplacé. Ne restent que : 20 postes E (tous pourvus), 15 postes G (dont 2 vacants), 23 postes de psychologues scolaires (dont 1 vacant), pour un effectif de plus de 42000 élèves. Cet état des lieux partiel en dit long sur la disparition à plus ou long terme des Réseau d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficultés.

Pour l'ensemble du département, ce sont 59 postes spécialisés qui ont été supprimés : 3 à l'occasion de départs en retraite, 18 postes vacants, 28 postes occupés à titre provisoire, 10 postes occupés à titre définitif. Si tous les ans la tendance se confirme, l'agonie risque de ne pas être très longue.

Joël Casagrande et Florence Voir

## ■ Obligations de service des maîtres surnuméraires, des enseignants spécialisés des RASED, et des CLIS :

Les circulaires n° 2009-088 du 17-07-2009 pour les RASED et la circulaire n° 2009-087 du 17-07-2009 pour les CLIS précisent l'application du décret n° 2008-775 du 30-07-2008 sur les obligations de service.

**Pour les enseignants des RASED et de CLIS, les circulaires précisent trois points :**

- Un temps de concertation propre au réseau ou à la CLIS est garanti, complémentaire de celui prévu aux 2° et 4° de l'article 2 du décret du 30 juillet 2008, pour permettre une réflexion sur le fonctionnement du réseau ou de la classe, sur l'évaluation de ses effets et, le cas échéant, sur la situation particulière de certains élèves.

C'est-à-dire que **ce temps propre** au réseau ou à la CLIS **se rajoute** à celui prévu pour **les travaux en équipe pédagogique et relations avec les parents (24h) et pour la participation aux conseils d'école (6h).**

- Le temps consacré par les maîtres spécialisés à la concertation, aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents ou à la participation aux conseils d'école est égal à 108 heures annuelles soit une moyenne de 3 heures hebdomadaires.

Cette formulation précise l'utilisation des 108 heures annualisées pour les enseignants de CLIS et de RASED, **l'aide personnalisée n'en fait pas partie, ils en sont donc, de fait, dispensés.**

- Les enseignants spécialisés peuvent participer aux animations et formations pédagogiques de la circonscription, mentionnées au 3° de l'article 2 du décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008.

**Les 18 heures** d'animation et formations pédagogiques **s'ajoutent aux 108 heures annualisées**, ce qui dans ce cas, porte le temps total « hors présence élève » à 126 heures par an, soit 3h30 par semaine en moyenne.

Concrètement, un enseignant spécialisé de RASED ou de CLIS doit donc effectuer 108 heures, incluant la concertation et les relations avec les parents, les travaux en équipes pédagogiques et la participation aux conseils d'école. Il a droit également aux animations pédagogiques, qui se déduisent alors du temps de prise en charge élève.



Isabelle Amodio

## ■ Dernière rentrée à l'IUFM, monologue social, passage en force et raréfaction des stagiaires

Un titre qui résume assez bien la disparition du dernier bastion pédagogique. En effet, malgré toutes les oppositions rencontrées par le gouvernement sur la réforme de la formation des maîtres (qu'il serait plus juste d'appeler « abandon de la formation des maîtres par l'état »), celui-ci est passé encore une fois en force, durant l'été. Plusieurs décrets dont la FSU, entre autres, avait demandé le report ou le retrait sont parus au journal officiel à la fin juillet. L'un de ces décrets précise quelques mesures transitoires sur les candidats pouvant s'inscrire au concours. En résumé, cette année peuvent s'inscrire au concours les candidats préparant un M1 (première année de master, soit bac+4), les PE1 et tout détenteur d'un diplôme de niveau master (M2 ou bac+5). Pour anticiper les éventuels échecs en PE1, l'inscription à l'IUFM vaudra inscription en M1, reste à savoir comment seront validés les M1 pour les PE1 échouant au concours (modalités propres à chaque université et IUFM). Cette mesure transitoire est la seule obtenue après les nombreuses mobilisations sur le terrain et cela est loin de nous suffire.

**Rappel et bilan :** est-il encore besoin de rappeler que cette réforme de la formation des enseignants a fait l'unanimité contre elle ? Chez les enseignants tout d'abord, elle a été immédiatement rejetée car elle marquait le désengagement de l'état dans la formation initiale, l'obligation de faire des études plus longues (bac+5), la non garantie de la revalorisation du métier et des salaires. Chez les étudiants ensuite, qui se sont mobilisés de longs mois sur les campus, cette réforme est perçue comme une injustice sociale qui risque d'entraîner une reproduction des élites peu propice à l'ascenseur social que pouvait encore être l'enseignement. Quels étudiants pourront financer des études à bac+5 ? Une rentrée dans le métier plus tardive c'est aussi le risque d'une carrière incomplète à l'heure de la retraite. Chez les formateurs enfin, pour lesquels aucune place n'est laissée dans les textes ministériels. Mais aussi chez les directeurs d'IUFM et jusqu'aux présidents d'universités qui se sont prononcés contre cette réforme. La commission Marois-Filâtre mise en place par le gouvernement a tourné court au printemps. Elle a quand même accouché de deux rapports qui rappellent la nécessité d'engager tous les acteurs du système éducatif dans la réflexion avant toute réforme. Le gouvernement finira-t-il par entendre cela ? Le monologue social ça va un temps.

Sur le terrain, cette réforme, amplifiée par les suppressions massives de postes, a déjà fait beaucoup de mal. Si l'année dernière l'IUFM de Grenoble accueillait 290 stagiaires PE2 (ayant donc réussi le concours), cette année il n'y en a plus que 150 ! La liste complémentaire, qui comptait 200 personnes l'année dernière, s'est réduite à 20

personnes cette année ! Un premier constat c'est que sur le terrain, les PE2 utilisés comme décharges de direction ne sont plus assez nombreux. Aussi, l'inspection académique a-t-elle envisagé d'envoyer des PE1 (les étudiants préparant le concours) pour assurer les décharges de direction. Dans notre département ce ne sera pas le cas, mais comme on manque de TR, les PE1 seront envoyés sur le terrain pour remplacer des départs en formation ! Les listes complémentaires recrutées sur des remplacements longs, ne le seront plus cette année. Cette liste ne sera plus ouverte que pour combler les éventuels désistements en liste principale. Avec tout cela, on ne s'étonnera pas s'il manque des TRS cette année et si 55% des TR sont déjà placés sur des remplacements à



l'année... Vous risquez donc bientôt d'avoir dans vos classes les premières vagues massives de vacataires. C'est déjà le cas avec les PE1, qui ne sont pas fonctionnaires stagiaires et qui seront d'ailleurs payés comme contractuels avec 3000 euros pour 108 heures.

Sur le front des universités ce n'est guère plus brillant puisque la plupart n'ont pas mis en place de master « métiers de l'éducation » comme cela avait été prévu par le gouvernement. Mais cela importe peu à nos ministres. Au final nous aurons donc des étudiants en master qui passeront le concours en 2011 et qui n'auront eu aucune formation professionnelle !

**Pour conclure,** regardons en quoi consiste la revalorisation du métier et des salaires promise par Sarkozy, le point qui à lui seul devait justifier toute la réforme. On a effectivement une prime d'entrée dans le métier de 1500 euros qui est en vigueur depuis 2 ans (donc avant la réforme). A cela s'ajoute... rien. Les décrets parus cet été sont précis. « *les candidats reçus au concours [...] sont nommés professeurs des écoles stagiaires et classés au premier échelon du corps* ». C'est on ne peut plus clair, rien ne change de ce côté ci. Alors rien de neuf ? Ah si ! « *lors de leur titularisation, les professeurs des écoles sont affectés dans le département dans lequel ils ont été affectés en qualité de stagiaires* ». Si il n'y a pas de poste vacant [...] ils peuvent être affectés dans un autre département de l'académie ou [...] dans un département d'une autre académie ». Voilà du neuf, les néo-titulaires pourront être envoyés à l'autre bout de leurs choix.

Le SNUipp a demandé au ministre, le 15 septembre, l'ouverture de nouvelles discussions sur cette réforme et notamment sur les stages en responsabilité prévus pour les PE1. Mais vu la conception du dialogue social de notre gouvernement c'est certainement grâce à des mobilisations d'ampleur que nous pourrions dire stop au saccage du service public.

**Premier rendez-vous le 7 octobre !**

## ■ Pour célébrer à sa manière le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant le 20 novembre, le gouvernement décide la suppression du Défenseur des enfants !

Le 6 mars 2000, le Parlement a voté la création d'un Défenseur des enfants, autorité indépendante chargée de défendre et promouvoir les droits fondamentaux des enfants posés dans la Convention internationale des droits de l'enfant que la France a ratifiée en 1990. Près de 80 pays au monde se sont dotés d'une telle institution.

Depuis 9 ans cette institution représentée successivement par Claire BRI SSET puis par Dominique VERSINI est intervenue comme un médiateur interinstitutionnel pour plus de 20.000 enfants dont les droits n'étaient pas respectés par une administration ou une personne privée ou pour les enfants qui n'avaient pas de droits reconnus. Elle s'est aussi imposée comme une force constructive de proposition législative et réglementaire et parfois d'interpellation auprès des pouvoirs publics. Dans un communiqué de presse, la Défenseure des enfants a annoncé découvrir « avec stupeur » que « le gouvernement a décidé de supprimer le Défenseur des enfants » à travers deux projets de loi présentés lors du Conseil des ministres du 9 septembre 2009.

**Au moment où dans le monde entier, se préparent les célébrations du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, la France ne peut pas être le pays qui supprime son institution indépendante « Défenseur des enfants ».**

Tous les enfants et adolescents vivant dans notre pays ont le droit d'avoir accès à un Défenseur indépendant et consacré à la défense et à la promotion de leurs droits fondamentaux.

La création d'un « Défenseur des droits », qui verra de fait son action limitée au traitement des réclamations et n'englobera plus la promotion et la défense de tous les droits fondamentaux, ne peut en aucun cas compenser les missions actuelles du Défenseur des enfants.

L'action du Défenseur des enfants recoupe nombre des préoccupations des enseignants des écoles, que ce soit sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, celle des enfants roms ou sur tout ce qui touche aux situations de maltraitance et de protection de l'enfance.

En tant qu'enseignant, nous ne pouvons que défendre l'existence d'une instance indépendante dédiée spécifiquement aux enfants, qui a prouvé son efficacité en matière de recours, de médiation et d'accompagnement pour le respect de leurs droits. Son travail a été reconnu en France, en Europe et au plus haut niveau des instances internationales : il s'inscrit précisément dans les recommandations de l'ONU.

Cette suppression est une atteinte directe au respect des droits des enfants.

Madame Claire Brisset a rappelé l'importance du rôle du défenseur lors du terrible démantèlement du camp à Calais. Plus d'une centaine d'enfants, jeunes mineurs, non expulsables, ont été arrêtés à ce moment là et sont actuellement détenus dans des conditions indignes de notre république.

Nous vous appelons à diffuser cette information et à signer massivement la pétition que vous trouverez sur ce lien :

<http://www.defenseuredesenfants.fr/pourundefenseurdesenfantsindependant.php>

Gabrielle Beyler

### Sommaire :

édito :	page 1	Bilan du mouvement 2009 :	page 6	Journée d'action du 7 octobre	page 11
13500 poste en moins :	page 2	RASED :	page 7	Bulletin d'adhésion	page 12
T1 :	page 2	IUFM :	page 8		
RIS :	page 3	Défenseur des enfants :	page 9		
Université d'automne :	page 3	Hommage à Hubert :	page 10		
Analyse du CTP :	page 4 et 5	RESF :	page 10		

## ■ A un ami disparu

Saint-Egrève vient de perdre cet été un homme, un militant pleinement impliqué dans la vie de la commune, notamment dans son tissu associatif et scolaire.

La vie de notre camarade Hubert VIENNOT, directeur depuis 12 ans de l'école maternelle de la Monta et Président du Sou des Ecoles Laïques de Saint-Egrève, a été stoppée net en montagne, à l'âge de 51 ans, par un accident cardiaque.

Nous perdons un grand militant de l'école maternelle, de l'école publique laïque, un citoyen engagé, un grand ami et un homme si chaleureux.

Un bel hommage lui a été rendu par la population du quartier de la Monta avant la rentrée scolaire.

La cour de l'école était presque trop petite pour accueillir toutes les personnes qui souhaitaient venir témoigner et penser très fort à lui mardi 1<sup>er</sup> septembre, avant-veille de la rentrée.

Les parents d'élèves, très nombreux, ont évoqué le souvenir d'un homme accueillant, ouvert et tolérant.

Nous sommes fiers, nous qui restons, de pouvoir dire que la maternelle de la Monta plante depuis des années, de la graine de futurs citoyens éclairés.

Hubert savait, en tant qu'animateur de l'équipe éducative, créer les dynamiques nécessaires entre les uns et les autres pour enclencher le mouvement de nos beaux projets d'école. Chaque année, les nouveaux collègues ont toujours été bien intégrés, il y mettait un point d'honneur.

Il militait également au niveau syndical dans notre secteur de Saint-Egrève. Nous étions tous les deux disons ... un peu plus responsables de la vie syndicale du secteur que les autres adhérents, tout simplement.

Hubert s'interrogeait depuis quelques années sur le devenir du SNUipp. Devenu syndicat majoritaire, son orientation nationale a pâli au passage des années. La clarté de l'orientation départementale, par contre, lui permettait de rester avec nous.

Hubert s'était beaucoup engagé dans Ras l'front également. Il a donné là aussi, beaucoup de son énergie pour lutter contre le retour de l'extrême droite et de ses idées ... fâcheuses.



Président du Sou des Ecoles Laïques dans une période difficile pour l'association, il a su redonner confiance à l'équipe bénévole et remettre l'association à sa juste place dans le concert associatif de notre commune. Le Sou des Ecoles Laïques est vivant et il retrouve des couleurs. Le succès de la dernière fête fin juin, malgré les aléas météorologiques, l'a bien montré.

La tâche est rude pour poursuivre sa belle œuvre militante. Tous, au Sou comme à l'école, nous devons retrouver les manches pour être dignes de ce bel héritage où la place des enfants et des élèves, futurs citoyens, prime.

La rentrée 2009 s'est bien passée à l'école. Pour toi Hubert nous nous sommes mis en quatre pour que la vie reprenne son cours. Les cris, les rires et les pleurs ont envahi de nouveau les murs de notre belle école.

Un joli petit pommier, que les enfants ont planté mardi soir, va pousser désormais dans la cour. Il nous donnera de belles pommes comme toi qui a su tant nous donner de ta chaleur

humaine.

Une pensée à tous les êtres chers qui t'ont entouré intimement

Comme le disait le Che, personnage que tu ne renierais pas : « Hasta ! La victoria ! Siempre ! »

Salut Hubert !

Eric AYRAULT

Je tiens, au nom de la section départementale du SNUipp à m'associer au message d'Eric et à exprimer l'émotion de l'ensemble du bureau et des conseillers syndicaux. Nous pensons très fort à sa famille et à sa compagne.

Pour le SNUipp, Gabrielle Beyler

Le secteur St Egrève du SNUipp organise un moment de rencontre en souvenir d'Hubert Viennot. Ce sera une occasion pour ceux qui le souhaitent, d'échanger, d'évoquer des moments partagés, d'apporter des témoignages...

Ce moment est ouvert à tous. Ce sera le **mardi 13 octobre à partir de 18h**, à l'école maternelle de la Monta à St Egrève. L'école s'occupe de l'apéritif. Chacun pourra apporter de quoi grignoter.

## ■ Réseau éducation sans frontières :



### Aucune chaise vide dans nos écoles !

Soyons attentifs ! Le RESF 38 en appelle à tous les personnels de l'Éducation nationale.

Nous vous demandons la plus grande vigilance. N'hésitez pas à aller à la rencontre des familles qui peuvent être menacées.

Pour les protéger, au moindre doute, n'hésitez pas à prendre contact rapidement avec la section départementale du SNUipp ([snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)) ou avec le RESF.

RESF 38 : 06 81 03 52 27

Mail : [resf38@no-log.org](mailto:resf38@no-log.org)

Site : <http://www.educationsansfrontieres.org/> Rubrique 38





Appel des organisations syndicales de l'Isère

## **Journée internationale pour un travail décent :**

**emploi, salaires, protection sociale, services publics, politique industrielle.**

**mercredi 7 octobre 2009**

Les mobilisations sur des plates-formes revendicatives communes ont démontré que l'unité syndicale était porteuse d'espoir.

La logique économique mise en œuvre depuis des décennies a abouti à la crise que nous connaissons. Celle-ci n'est pas passagère. Elle résulte d'une dévalorisation toujours plus marquée du travail des hommes et des femmes qui produisent les richesses nécessaires au développement de notre société.

### **Pendant que les financiers s'en mettent plein les poches, les salariés continuent de s'appauvrir !**

Le gouvernement a utilisé les deniers publics pour aider les banques et les entreprises à passer cette crise. Aujourd'hui, tout semble de nouveau aller pour le mieux de leur côté !

Mais les salariés, sont de plus en plus confrontés aux plans de suppressions d'emplois massifs dans le privé comme dans le public, au chômage partiel, aux salaires en berne, à la précarisation de l'emploi, à la dégradation des conditions de travail.

Le travail du dimanche, les menaces sur les retraites, la santé, la casse de l'école et de La Poste, pénalisent les salariés, introduisent de nouvelles privatisations et affaiblissent les services publics.

### **Non, ce n'est pas à nous de payer leur crise !**

**De nombreuses initiatives se sont déjà construites ou s'annoncent. Partout, dans toutes les branches professionnelles et les secteurs, l'heure doit être à la mobilisation !**

Les organisations syndicales CFTD, CGT, FSU, UNSA appellent à faire entendre au gouvernement, comme aux employeurs, leurs revendications :

- défendre l'emploi, dans le secteur privé comme dans le secteur public
- lutter contre la précarité
- améliorer les conditions de travail de tous
- améliorer le pouvoir d'achat et réduire les inégalités
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, de services publics de qualité.

**Cette journée à l'appel de la Confédération Syndicale Internationale est une première échéance interprofessionnelle automnale qui s'inscrit dans la construction de la mobilisation de tous les salariés, retraités et sans emploi.**

### **Mobilisons-nous tous !**

**Manifestation à Grenoble, mercredi 7 octobre**

**Départ 14h30 devant le MEDEF, 66 bd Foch**



# BULLETIN D'ADHÉSION 2009-2010

Nom : ..... Prénom : ..... Nom de naissance : ..... sexe : F M  
 Date de naissance : ..... Téléphone : ..... date de sortie IUFM : .....  
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale: .....  
 Code postal : ..... Ville : ..... adresse e-mail : .....

**Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :**  
 SNUipp Isère,  
 Bourse du Travail,  
 32 avenue de l'Europe,  
 38030 CEDEX 2

École d'affectation : ..... Commune : .....

Poste occupé : ..... à titre définitif  ; provisoire  ; mi-temps

Instit  ; Prof d'école  ; PEGC  ; H. classe  ; Cl. excep.  échelon :  
 Titulaire  ; Suppléant  ; LC  ; PE2  ; PE1  ; Retraité

**Montant de la cotisation en euros :** ..... (voir tableau des cotisations)

paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)  
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.

**Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.**

**Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion**

**Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !**

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/1973. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : ..... Signature : .....

**Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**  
 Secteur  Trésorier  SNUPERS

## Tableau des cotisations 2009-2010 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. ½ tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE ½ tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instit., PE 8ème (indice<540) :95				PE 9ème et +(540>indice<660) : 105			PE h cl. (indice>660) : 114			

chargé d'école 1 euro	dir. 2-4 classes 5 euros	dir. 5-9 classes 9 euros	dir. 10 cl. & + 11 euros	dir SES - SEGPA 14 euros	NBI dir. d'école 2 euros	autre NBI 8 euros	enseign. Spé. 5 euros
--------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------	----------------------	--------------------------

**IUFM : PE1 : 37 | IUFM : PE2 et LC : 75 | Assit. éducation : 37 | autre cas : nous contacter**

## AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**



NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....  
 .....  
 .....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère  
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....  
 .....

COMPTE À DÉBITER

Banque      Guichet      N° de compte

clé RIB

.....

Date : ..... Signature : .....

Prrière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB) , postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE)